



BTSA Métiers du Végétal

Alimentation, ornement et environnement

Devenez acteurs de la transition agroécologique à travers les Métiers de l'Horticulture !

82% de réussite aux examens supérieurs

Plus de **92%** d'emploi pour les jeunes diplômés de l'enseignement agricole

La possibilité de poursuivre vos études vers une spécialisation en **licence** et en **Master**, en préparant un diplôme d'État de **docteur vétérinaire** ou un diplôme d'ingénieur (classe préparatoire ou concours « voie apprentissage »)



Vous former à quoi ?



Aux Métiers de l'horticulture dans un contexte de transition agroécologique : stratégie et fonctionnement de l'entreprise horticole, conduite de productions et d'expérimentations horticoles, gestion des ressources humaine et animation d'équipe.

Dans quel secteur d'activités, quel type d'entreprises ?



Dans le secteur de la production horticole alimentaire et non-alimentaire, sous abri ou de plein champs.

Exploitation horticoles

Exploitations d'arboriculture

Exploitations maraichères

Pépinières

Centres expérimentaux et de recherche publics et privés

Chambres d'agriculture

Groupement de producteurs (CETA, CIVAM, coopératives)

Entreprises d'agrofournitures

Entreprises de commerce ou de négoce

Jardineries.

Pour quel métier ?



Chef d'exploitation

Responsable / Chef de cultures,

Conseiller / Technicien agricole

Animateur agricole

Technicien en expérimentation,

Assistant d'ingénieur en recherche.

Les atouts pour réussir

Vous vous intéressez à :

Agroécologie, Végétal, Biodiversité, Société, Environnement, Expérimentation.

Vous avez des dispositions pour :

Biologie, Organisation, Autonomie, Communication, Collaboration, Animation d'équipe.

Les conditions d'accès à la formation :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat général, technologique, professionnel ou équivalent reconnu en France).

Le diplôme

12 à 16 semaines de stage en formation initiale scolaire (mobilité Erasmus+ possible)

ou **54 semaines** en entreprise, en formation en apprentissage.

L'**examen** comporte huit épreuves obligatoires, trois concernent les capacités du tronc commun et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

Les différentes **modalités** d'organisation des **épreuves** sont :

- soit par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF)
- soit par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre une organisation semestrialisée.

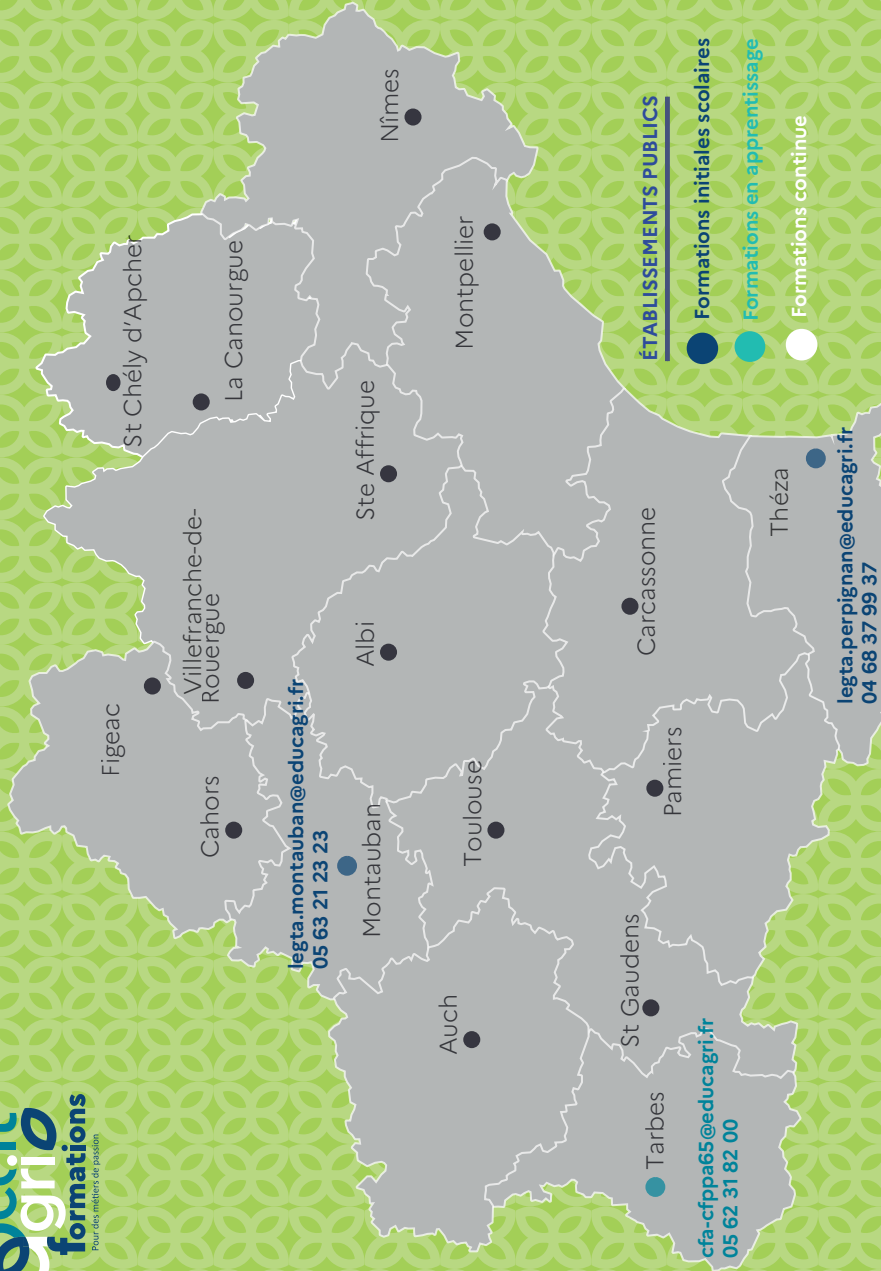
S'informer sur les formations ?

Le site laventureduvivant.fr



www.educagri.fr
chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/ph/mvaeo-2023
agriculture.gouv.fr/metiers-et-formations
www.onisep.fr
www.agrorientation.com
www.meformerenregion.fr
www.parcoursup.fr

Où se former avec



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- Formations initiales scolaires
- Formations en apprentissage
- Formations continue

Figeac

Cahors

Villefranche-de-Rouergue

St Chély d'Apcher

La Canourgue

legta.montauban@educagri.fr
05 63 21 23 23

Montauban

Albi

Ste Affrique

Nîmes

Auch

Toulouse

Montpellier

St Gaudens

Carcassonne

Pamiers

Théza

cfa-cfppa65@educagri.fr
05 62 31 82 00

legta.perpignan@educagri.fr
04 68 37 99 37